

Toutes les structures du **groupe SCALA** disposent des statuts et agréments nécessaires à l'exercice de leurs différentes activités réglementées.

SCALA PATRIMOINE

Le cabinet **Scala Patrimoine** (SAS Scala Patrimoine au capital social de 50.000€ immatriculée au 822 422 291 RCS de Paris et dont le siège social est situé au 20 rue Royale 75008 Paris – N° de TVA Intracommunautaire FR 08 82242291) possède des garanties solides.

Le cabinet Scala Patrimoine détient différentes habilitations et garanties dans l'exercice de ses activités réglementées.

Le cabinet **Scala Patrimoine** est ainsi immatriculé auprès du registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, www.orias.fr) sous le n°16005890 pour les activités suivantes :

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)** référencé sous le numéro E008503 par l'ANACOFI-CIF, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org), fournissant notamment des conseils en investissements de manière non indépendante et placé sous le contrôle de l'AMF.
- **Courtier en assurance ou réassurance (COA)** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1° b) du Code des assurances), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr/accueil.html).
- **Mandataire non exclusif en opérations de banque et en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)** qui exerce l'intermédiation en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs délivrés par un(e) ou plusieurs établissements de crédits, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique fournissant des services de paiement (article R.519-4 I. 3° du Code monétaire et financier), placé sous le contrôle de l'ACPR.

Le cabinet **Scala Patrimoine** est également autorisé à réaliser des **actes de démarchage bancaire et/ou financier**.

Conseil en investissement immobilier – le cabinet **Scala Patrimoine** est, enfin, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 7501 2017 000 016 106 délivrée par la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris Île-de-France, garantie par MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans, Cedex 09 et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Le cabinet Scala Patrimoine dépend de différents organismes et autorités de contrôle.

Le cabinet **Scala Patrimoine** dépend ainsi notamment de :

- **L'ORIAS**, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance : 1 Rue Jules Lefebvre – 75431 Paris Cedex 9 – www.orias.fr ;
- **L'AMF**, Autorité des Marchés Financiers : 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-france.org ;
- **L'ACPR**, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 Rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 9 – www.acpr.banque-france.fr/accueil.html ;
- **L'ANACOFI**, Association Nationale des Conseils Financiers : 92 rue d'Amsterdam – 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr.

Le cabinet Scala Patrimoine possède en outre une déontologie irréprochable.

Le cabinet **Scala Patrimoine** dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités (contrat d'assurance N° 128 127 127 705 souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles). Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Le cabinet Scala Patrimoine est doté de ressources et procédures nécessaires pour mener à bien ses différentes activités réglementées et les met en œuvre systématiquement dans un souci d'efficacité.

Le cabinet Scala Patrimoine maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toutes les mesures raisonnables destinées à prévenir, identifier, gérer et traiter des réclamations clients.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter gratuitement le cabinet **Scala Patrimoine** par courrier à l'adresse suivante :

SCALA PATRIMOINE – SERVICE RÉCLAMATION – 20 rue Royale – 75008 PARIS.

Le cabinet **Scala Patrimoine** s'engage alors à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours n'aboutissaient pas, les clients mécontents auront la possibilité de faire appel, selon les cas :

- au médiateur de l'ANACOFI-CIF, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris ;
- au médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 ;
- au médiateur de l'assurance, Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09.

Le cabinet Scala Patrimoine maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toutes les mesures raisonnables destinées à prévenir, identifier, gérer et traiter des conflits d'intérêts.

Lorsque ces mesures ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que les risques de porter atteinte aux intérêts de ses clients sont écartés, le cabinet **Scala Patrimoine** s'engage à les informer clairement, avant d'agir au nom et pour leur compte, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts ainsi que des différentes mesures prises.

Le cabinet Scala Patrimoine accorde une grande importance aux respects de vos données à caractère personnel.

Le cabinet **Scala Patrimoine** est déclarant à la **Commission Nationale des Informations et Libertés (CNIL)** sous le N°2005717 v0, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Le cabinet **Scala Patrimoine** est responsable d'un traitement de données à caractère personnel de sa clientèle dans les limites autorisées par le **Règlement général sur la protection des données** du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le cabinet **Scala Patrimoine** obtient ainsi de ses clients leur **consentement** avant tout traitement. Un tel traitement est **nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles** ainsi qu'au respect des **obligations de conseils et d'informations de ses activités réglementées** et de **lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme** du cabinet **Scala Patrimoine**.

Les données à caractère personnelle faisant l'objet d'un traitement sont conservées par le cabinet **Scala Patrimoine** pendant toute la durée de la relation précontractuelle et contractuelle ainsi que cinq ans maximum après la fin de la relation d'affaires avec ses clients conformément à la réglementation applicable.

Les destinataires des données à caractère personnel seront respectivement le personnel du cabinet **Scala Patrimoine**, les compagnies d'assurance, les établissements de crédits, les prestataires de services d'investissements, les sociétés de gestion de portefeuilles partenaires ainsi que Harvest.

Le cabinet **Scala Patrimoine** possède, en outre, un **délégué à la protection des données (DPO)** en la personne de son Directeur général, **Monsieur Robert Devin** qui veille aux respects des obligations précitées ainsi qu'à la protection efficace de vos données à caractère personnel en coopération et point de contact avec la CNIL.

Vous bénéficiez enfin d'un **droit d'accès**, de **rectification** et d'**effacement (droit à l'oubli)** et de **limitation** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@scala-patrimoine.fr. Vous pouvez également, **pour des motifs légitimes**, vous **opposer** au **traitement** et à la **portabilité éventuelle de vos données à caractère personnel**. Vous bénéficiez dans tous les cas du droit d'**introduire une réclamation, le cas échéant, auprès de la CNIL**.

SCALA FINANCEMENT

Scala Financement (SAS Scala Courtage au capital social de 1.000€ immatriculée au 825 071 293 – N° de TVA Intracommunautaire FR 08 825071293) possède des garanties solides.

Le cabinet Scala Financement détient différentes habilitations et garanties dans l'exercice de ses activités réglementées.

Le cabinet **Scala Financement** est aussi immatriculé auprès du registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, www.orias.fr) sous le n°17000892 pour les activités suivantes :

- **Courtier en opérations de banque et en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)** qui exerce l'intermédiation en vertu de ses clients, à l'exclusion de tout mandat d'un(e) ou plusieurs établissements de crédits, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique fournissant des services de paiement (article R.519-4 I. 1° du Code monétaire et financier), placé sous le contrôle de l'ACPR.
- **Courtier en assurance ou réassurance (COA)** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1° b) du Code des assurances), placé sous le contrôle de l'ACPR.

Le cabinet **Scala Financement** est enfin autorisé à réaliser des **actes de démarchage bancaire**.

Le cabinet Scala Financement dépend de différents organismes et autorités de contrôle :

Le cabinet **Scala Financement** dépend de :

- **L'ORIAS**, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance : 1 Rue Jules Lefebvre – 75431 Paris Cedex 9 – www.orias.fr ; et
- **L'APIC**, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits : 99 rue Pierre Brossolette 91700 Sainte Geneviève des Bois - www.apicfrance.asso.fr ;
- **L'ACPR**, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 Rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 9 – www.acpr.banque-france.fr/accueil.html.

Le cabinet Scala Financement possède en outre une déontologie irréprochable.

Le cabinet **Scala Financement** dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'APIC, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités (contrat d'assurance N° 2016MGARC001-AMRCP100001 souscrit auprès de AMLIN Insurance SE). Cette couverture est également conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Le cabinet Scala Financement est doté de ressources et procédures nécessaires pour mener à bien ses différentes activités réglementées et les met en œuvre systématiquement dans un souci d'efficacité.

Le cabinet Scala Financement maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toutes les mesures raisonnables destinées à prévenir, identifier, gérer et traiter des réclamations clients.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter gratuitement le cabinet **Scala Financement** par courrier à l'adresse suivante :

SCALA FINANCEMENT – SERVICE RÉCLAMATION – 20 rue Royale – 75008 PARIS.

Le cabinet **Scala Financement** s'engage alors à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours n'aboutissaient pas, les clients mécontents auront la possibilité de faire appel, selon les cas :

- au médiateur de l'assurance, **Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09** ;
- au médiateur de l'APIC, **Monsieur Laurent Denis, 4 quater rue de l'Ermitage 78000 Versailles.**

Le cabinet Scala Financement maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toutes les mesures raisonnables destinées à prévenir, identifier, gérer et traiter des conflits d'intérêts.

Lorsque ces mesures ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que les risques de porter atteinte aux intérêts de ses clients sont écartés, le cabinet **Scala Financement** s'engage à les informer clairement, avant d'agir au nom et pour leur compte, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts ainsi que des différentes mesures prises.

Le cabinet Scala Financement accorde une grande importance aux respects de vos données personnelles.

Le cabinet **Scala Financement** est déclarant à la **Commission Nationale des Informations et Libertés (CNIL)** sous le N°2029429 v0, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Le cabinet **Scala Financement** est responsable d'un traitement de données à caractère personnel de sa clientèle dans les limites autorisées par le **Règlement général sur la protection des données** du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le cabinet **Scala Financement** obtient ainsi de ses clients leur **consentement** avant tout traitement. Un tel traitement est **nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles** ainsi qu'au respect des **obligations de conseils et d'informations de ses activités réglementées** et de **lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme** du cabinet **Scala Financement**.

Les données à caractère personnelle faisant l'objet d'un traitement sont conservées par le cabinet **Scala Financement** pendant toute la durée de la relation précontractuelle et contractuelle ainsi que cinq ans maximum après la fin de la relation d'affaires avec ses clients conformément à la réglementation applicable.

Les destinataires des données à caractère personnel seront respectivement le personnel du cabinet **Scala Financement**, les compagnies d'assurance, les établissements de crédits, les prestataires de services d'investissements, les sociétés de gestion de portefeuilles partenaires ainsi que Harvest.

Le cabinet **Scala Financement** possède, en outre, un **délégué à la protection des données (DPO)** en la personne de son Président, **Monsieur Guillaume Lucchini** qui veille aux respects des obligations précitées ainsi qu'à la protection efficace de vos données à caractère personnel en coopération et point de contact avec la CNIL.

Vous bénéficiez enfin d'un **droit d'accès**, de **rectification** et d'**effacement (droit à l'oubli)** et de **limitation** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@scala-courtage.fr. Vous pouvez également, **pour des motifs légitimes**, vous **opposer** au **traitement** et à la **portabilité éventuelle de vos données à caractère personnel**. Vous bénéficiez dans tous les cas du droit d'**introduire une réclamation, le cas échéant, auprès de la CNIL**.